

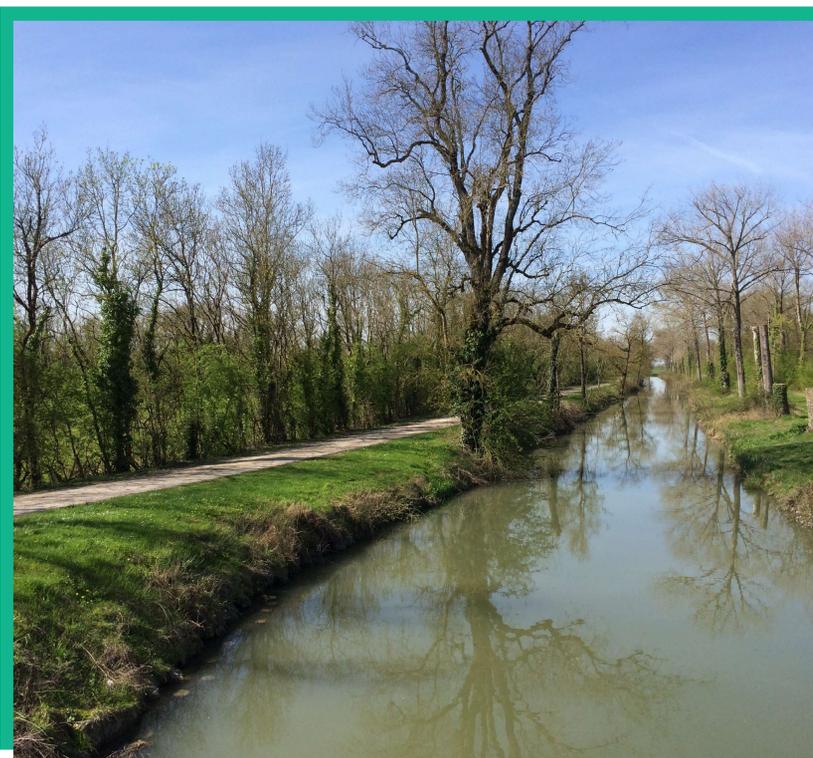
LES PARTICULARITÉS LOCALES DU TERRITOIRE DE LA ZONE DE PROJET

ENTRE PLAINES...

Au 19^e siècle, la plaine du territoire est essentiellement constituée de parcelles de taille moyenne, séparées par un réseau de haies bocagères.

Suite à la seconde guerre mondiale, le paysage du territoire de Ciré d'Aunis et d'Ardillières change progressivement. La politique de remembrement mise en place dans les années 1960 et l'exode rural poussent les propriétaires à étendre leurs parcelles et ainsi à supprimer les haies.

Aujourd'hui, les services écologiques rendus par les haies sont reconnus. Véritable corridor, ce milieu permet la circulation des espèces entre différents habitats (prairies, forêts, zones humides) et abrite également une biodiversité importante (oiseaux, petits mammifères, insectes...). Les haies contribuent aussi à un cadre de vie de qualité et peuvent être un allié important de l'agriculteur. En effet, elles jouent un rôle de brise vent, servent d'abri pour le troupeau, permettent de limiter l'érosion des sols, et produisent du bois de chauffage qui peut être revendu par l'exploitant.



...ET MARAIS.

Le marais remplit des fonctions écologiques essentielles au bon développement de la biodiversité. Il s'agit d'une zone humide abritant une faune et une flore remarquables.

Le drainage du marais a débuté en 1972 au profit de la culture des céréales car l'élevage bovin n'était plus assez rentable. D'autres propriétaires exploitants ont suivi de 1976 aux années 1990. Le drainage est aussi efficace en culture qu'en prairie car les racines descendent plus profondément pour chercher la fraîcheur.

POUR EN SAVOIR PLUS : WWW.PROJETCIREDAUNIS-ARDILLIERES.ALTERCONCERTO.FR

CONTACT : aloiselet@nordex-online.com

